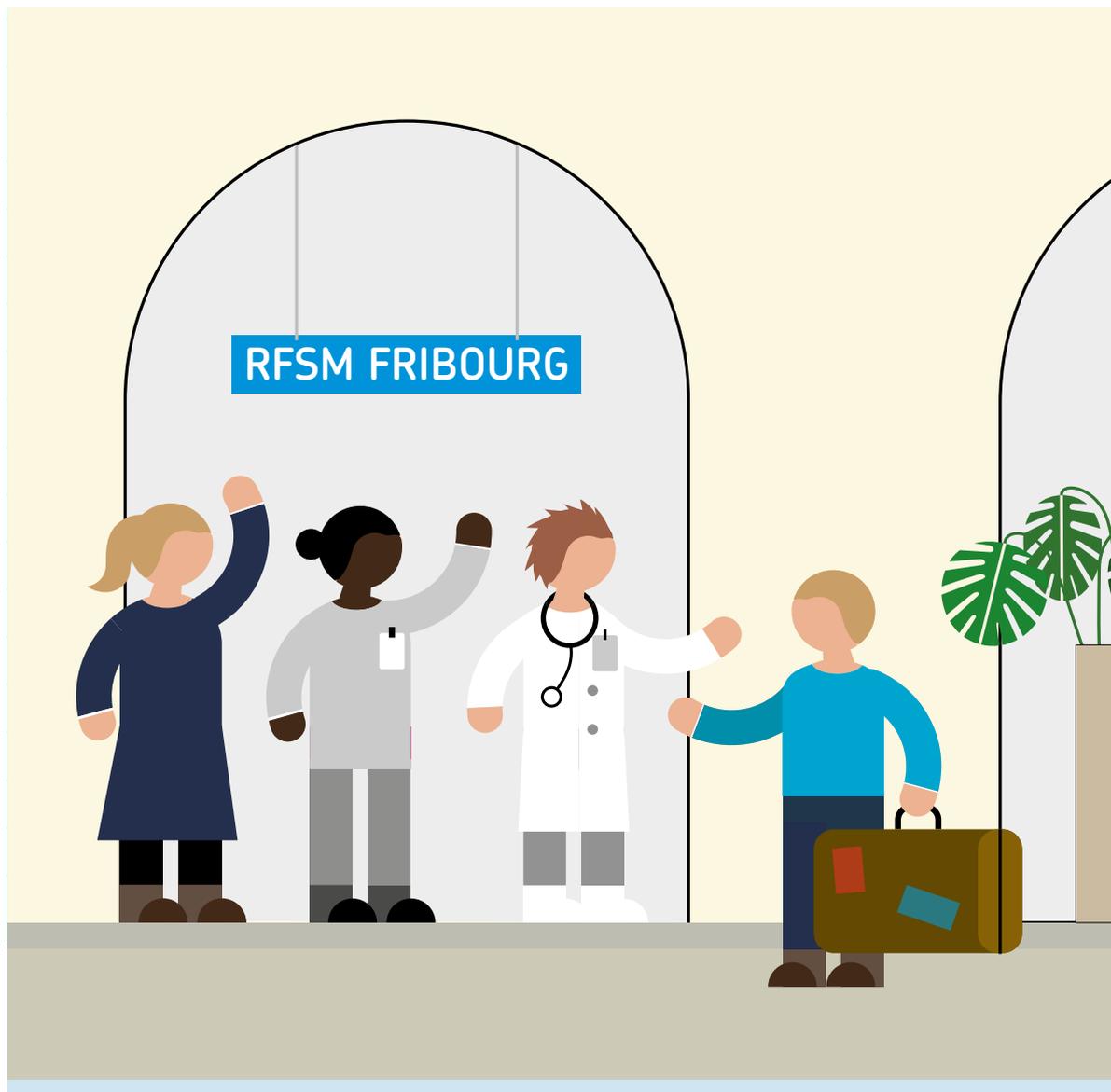




BROCHURE D'ACCUEIL

Bienvenue au Centre de soins hospitaliers du RFSM!



SOMMAIRE

1	<u>Bienvenue au RFSM</u>	4
2	<u>Notre philosophie</u>	8
3	<u>Notre offre pour les patientes, les patients et les proches</u>	14
4	<u>Votre séjour et votre admission</u>	18
5	<u>Vos droits et vos devoirs</u>	26
6	<u>Adresses utiles</u>	32

Bienvenue au RFSM!

Des difficultés de santé vous amènent à entreprendre un séjour dans l'une de nos unités de soins hospitalières au RFSM Marsens ou au RFSM Fribourg. Nous vous y souhaitons la bienvenue. Durant votre séjour, notre souhait est de vous accompagner dans les meilleures conditions et d'être à l'écoute de vos besoins. Cette brochure vise à vous donner toutes les informations utiles dont vous aurez besoin durant votre hospitalisation.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) est un établissement autonome de droit public qui vous propose une prise en charge spécialisée en santé mentale. Nous employons environ 750 collaboratrices et collaborateurs déployés sur 6 sites dans le canton de Fribourg.

Nos équipes pluridisciplinaires sont à votre disposition tout au long de votre traitement au sein des secteurs de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents, pour adultes et pour personnes âgées. A ces équipes s'ajoutent d'autres collaborateurs et collaboratrices qui fournissent des prestations dans les domaines de l'intendance, de la logistique, de l'hôtellerie, de l'administration, de l'informatique ou encore de la sécurité.

Nous veillons à offrir des conditions optimales pour un traitement personnalisé dans le respect de votre autonomie et de vos droits. Placer vos besoins et vos ressources ainsi que ceux de vos proches au centre de nos préoccupations fait partie intégrante de nos priorités.

Nous espérons que ce séjour sera à la hauteur de vos attentes et nous vous souhaitons un rapide rétablissement.

HUMANISME

OPTIMISME



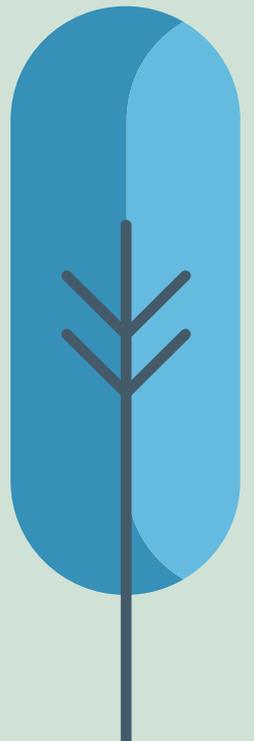
PARTENARIAT

BIENVEILLANCE

QUALITÉ

SAVOIR

RESPONSABILITÉ



Notre philosophie

Notre engagement envers vous, vos proches et l'ensemble de nos partenaires repose sur les valeurs contenues dans notre charte éthique. Ces valeurs communes fondamentales que sont l'humanisme, la bienveillance, l'optimisme, le partenariat, la qualité, la responsabilité et le savoir guident nos pratiques ainsi que le développement de nos prestations pour enfants et adolescent-e-s, adultes et personnes âgées et complètent les dispositifs réglementaires et légaux en vigueur.

Nous nous engageons à défendre et promouvoir les valeurs décrites ci-après.

HUMANISME

- Nous considérons votre dignité comme une valeur centrale et nous mettons votre santé au centre de nos préoccupations.
- Nous veillons au respect des droits humains.
- Nous vous proposons un traitement et un accompagnement personnalisés qui tiennent compte de vos dimensions biologiques, psychiques, culturelles, sociales, environnementales et spirituelles.
- Nous vous garantissons le droit à l'égalité de traitement quel que soit votre sexe, âge, origine, croyance, état de santé, orientation sexuelle, situation personnelle ou encore statut social.

BIENVEILLANCE

- Nous vous écoutons et prenons le temps de vous comprendre.
- Nous cultivons l'hospitalité en faisant preuve de bienveillance, de cordialité et d'ouverture dans la manière de vous accueillir.
- Nous offrons un espace communautaire de soins, qui préserve autant que possible votre sphère individuelle.

OPTIMISME

- Nous travaillons avec vous à la promotion de votre santé et à l'amélioration de votre qualité de vie.
- Nous nous efforçons de reconnaître et soulager votre souffrance, de mobiliser et renforcer vos ressources, de prévenir les rechutes et de développer de nouvelles capacités.
- Nous vous soutenons dans l'influence positive que vous pouvez exercer sur votre environnement et sur votre propre existence, afin de trouver un nouvel équilibre dans votre vie.
- Nous recherchons avec vous et vos proches les solutions les plus respectueuses lorsque nous sommes confrontés à des situations complexes et aux dilemmes qu'elles peuvent engendrer tels que l'opposition entre l'autonomie de la personne et le devoir de protection.

PARTENARIAT

- Nous mettons tout en œuvre afin d'offrir les conditions favorables pour développer une relation thérapeutique solide, processus indispensable à l'élaboration et à la réalisation de votre projet de soins.
- Nous valorisons la communication, la confiance mutuelle, la solidarité et l'empathie comme moteurs de cette relation.
- Nous offrons les compétences professionnelles pluridisciplinaires adaptées à votre situation et à vos besoins.
- Nous encourageons les liens et la collaboration avec l'ensemble des intervenants de votre réseau, que sont vos proches, vos thérapeutes ainsi que les partenaires concernés.
- Nous favorisons les valeurs de coopération, de concertation et de mobilisation, qui sont utiles à votre processus de rétablissement.

QUALITÉ

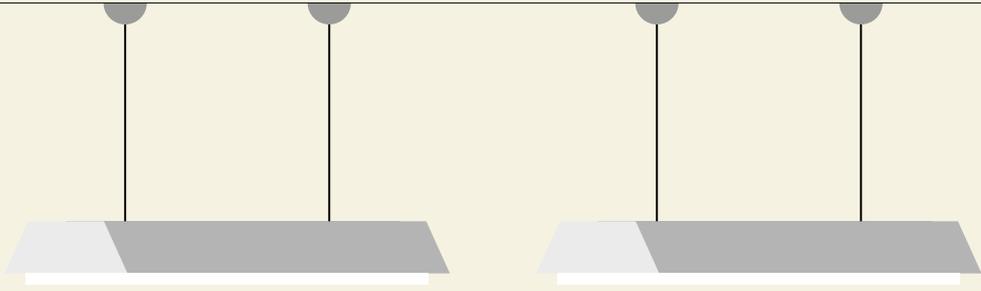
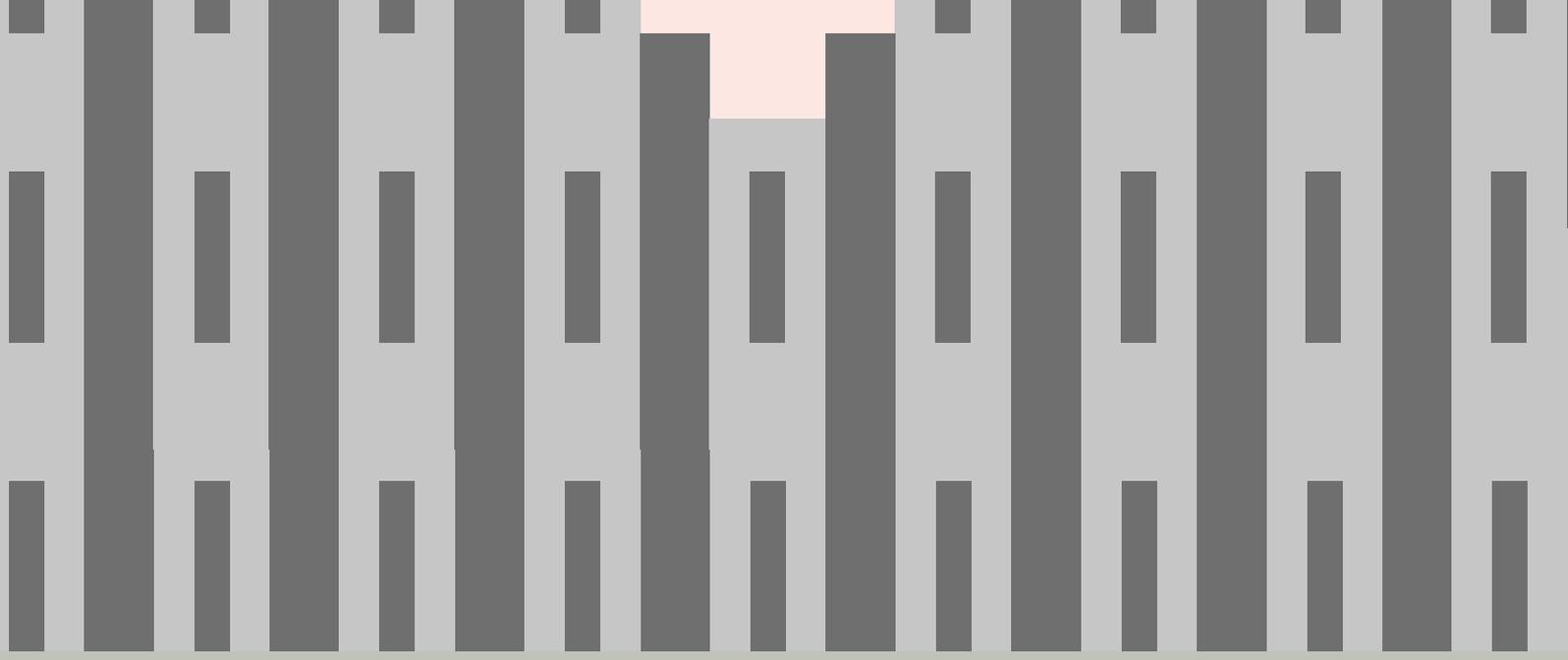
- Nous développons un accompagnement professionnel au plus près de votre cadre de vie habituel en coordonnant de manière adéquate nos prestations et en garantissant la continuité des soins.
- Nous développons des prestations en français et en allemand ainsi que, dans la mesure du possible, des services de traduction pour les autres langues.
- Nous évaluons nos prestations en tenant compte de l'avis de nos patients et de nos patientes et de nos partenaires, notamment par le biais d'enquêtes qualité ou de satisfaction.
- Nous respectons vos droits en tant que patiente ou patient, tels que le droit à l'information, à l'accès au dossier médical, au consentement libre et éclairé, à rédiger des directives anticipées ou encore à être accompagné et représenté par une autre personne.
- Nous vous donnons les informations nécessaires sur le traitement envisagé, afin que vous puissiez donner votre consentement et vous impliquer avec confiance dans votre projet de soins.
- Nous veillons à ce que toutes les informations recueillies dans le cadre de la relation thérapeutique soient traitées de manière confidentielle.

RESPONSABILITÉ

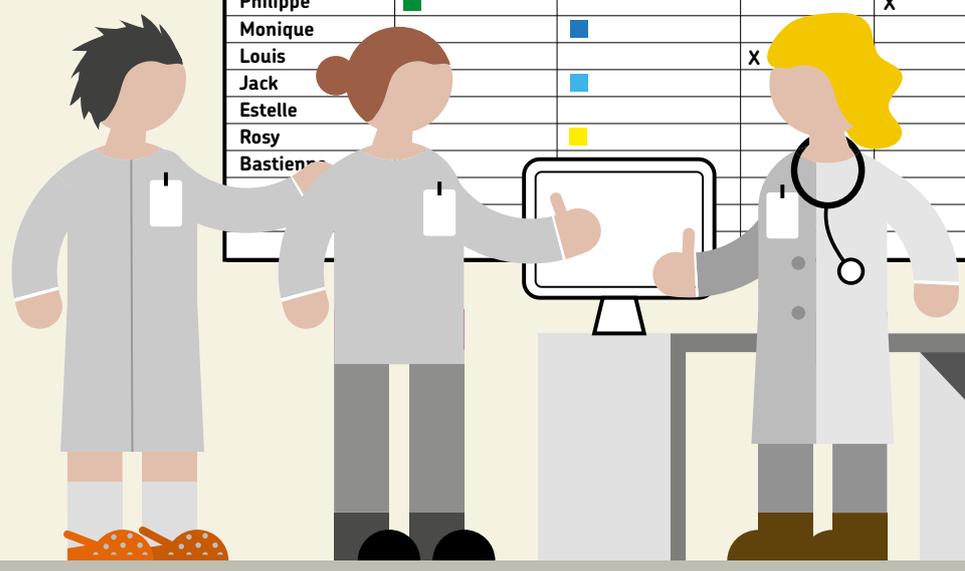
- Nous sommes conscients de notre responsabilité envers la collectivité et la population pour ce qui est du vivre ensemble et du bien commun.
- Nous valorisons la prévention et la promotion de la santé mentale dans la société fribourgeoise.
- Nous conservons une démarche critique face à nos attitudes et nos pratiques.
- Nous assurons l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources à disposition dans le respect du développement durable.

SAVOIR

- Nous veillons à ce que nos collaboratrices et nos collaborateurs soient au bénéfice d'une formation en adéquation avec leur fonction et puissent continuer à se former aux meilleures pratiques, afin de répondre aux exigences de l'évolution des soins.
- Nous assurons un rôle de formateur en tant que pôle de compétence cantonal en psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents, adultes et personnes âgées.



PATIENT	CADRE	ACTIVITÉS	SOINS	RDV
Adrien	■		X	
Philippe	■			X
Monique		■		
Louis			X	
Jack		■		
Estelle				
Rosy		■		
Bastien				



Notre offre pour les patientes, les patients et les proches

Notre offre de soins repose sur un accompagnement personnalisé, organisé et discuté avec vous au travers d'entretiens individuels ou de réseau, avec nos équipes pluriprofessionnelles et dans le respect de vos besoins et de vos ressources.

Ces rencontres contribuent à comprendre votre situation et vos besoins. Notre but est de pouvoir poser un diagnostic sur la base des symptômes que vous présentez et de l'examen clinique réalisé par votre médecin, puis de définir les objectifs de votre séjour hospitalier. Ces entretiens servent de base pour établir un plan thérapeutique pluridisciplinaire.

Notre personnel vous accompagnera également afin de préparer votre retour dans votre environnement habituel. Vos proches sont aussi importants pour nous. Notre plate-forme de soutien pour les proches offre un accompagnement de votre entourage et une coordination avec les différents partenaires du social et de la santé.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Afin de réaliser votre projet thérapeutique, le RFSM met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire composée notamment des médecins, de l'équipe soignante, du service social, du service de psychologie et du service des thérapies spécialisées.

L'équipe médicale

L'équipe médicale de l'unité de soins est composée de médecins assistants, d'un chef de clinique et d'un médecin adjoint, qui supervise votre prise en charge durant votre séjour. En coordination avec l'équipe pluridisciplinaire, vos médecins élaborent un projet thérapeutique et procèdent à des interventions médicales et psychothérapeutiques. Les nuits et les week-ends, la permanence médicale est assurée par un médecin de garde sur le site, secondé par un médecin cadre.

L'équipe soignante

Chaque unité est gérée par une infirmière cheffe ou un infirmier chef d'unité de soins (ICUS) qui encadre une équipe composée d'infirmières et d'infirmiers, d'assistantes et d'assistants en soins et santé communautaire (ASSC), d'aides en soins d'accompagnement (ASA), d'éducatrices et d'éducateurs ou d'aides-soignantes et d'aides-soignants. Présente 24 heures sur 24, cette équipe soignante assure les prestations de soins et votre accompagnement psychosocial. En règle générale, vous bénéficierez de l'attention d'une infirmière ou d'un infirmier de référence qui veillera à la bonne coordination des interventions thérapeutiques.

Le Service social

Le Service social vous aidera à préparer votre retour dans votre environnement habituel (domicile privé, vie institutionnelle, travail, formation, etc.). Notre personnel vous soutient dans différents domaines tels que le travail ou la formation, le logement, vos contacts au sein de la famille ou dans la communauté, l'organisation et la structuration de votre quotidien ou les loisirs, les assurances sociales ainsi que tous les aspects financiers ou encore administratifs. Votre situation est analysée en collaboration avec vous, votre famille, vos proches ou encore votre réseau social. Si nécessaire, d'autres services sont impliqués.

Le Service de psychologie

Le service de psychologie soutient et complète l'équipe médicale dans la mise en œuvre d'interventions psychothérapeutiques aussi bien de manière individuelle que groupale au sein de groupes thérapeutiques. Pour une meilleure compréhension de votre problématique actuelle, pour faciliter le dépistage de troubles psychiques ainsi que pour orienter le processus de traitement, des évaluations et tests spécifiques peuvent en outre être effectués par les psychologues.

Le Service des thérapies spécialisées

Selon votre projet thérapeutique et sur prescription médicale, l'équipe des thérapies spécialisées vous propose des thérapies à médiation telles que l'art-thérapie, la musicothérapie, la psychomotricité et l'ergothérapie ainsi que des ateliers d'activation, dans lesquels des maîtres socioprofessionnels et des animateurs vous proposent diverses activités intégrées à votre programme de la semaine venant soutenir et structurer votre vie quotidienne.

La gestion administrative des patients (GAP)

Le département de la Gestion administrative des patients a pour mission l'accueil et l'admission des patients à leur arrivée au RFSM. Il administre les secrétariats médicaux, en garantissant la bonne gestion des dossiers des patients. Il gère également les transports des patients. Il est, entre autre, responsable du codage médical, des relations avec les assurances maladie, ainsi que de la facturation de toutes les prestations fournies aux patients. Le département de la GAP accompagne ainsi la trajectoire administrative du patient depuis son arrivée au RFSM jusqu'à la facturation de son dossier.

Contactez notre personnel et consultez les écrans pour obtenir plus d'information sur les offres en cours dans votre unité ou sur le site.

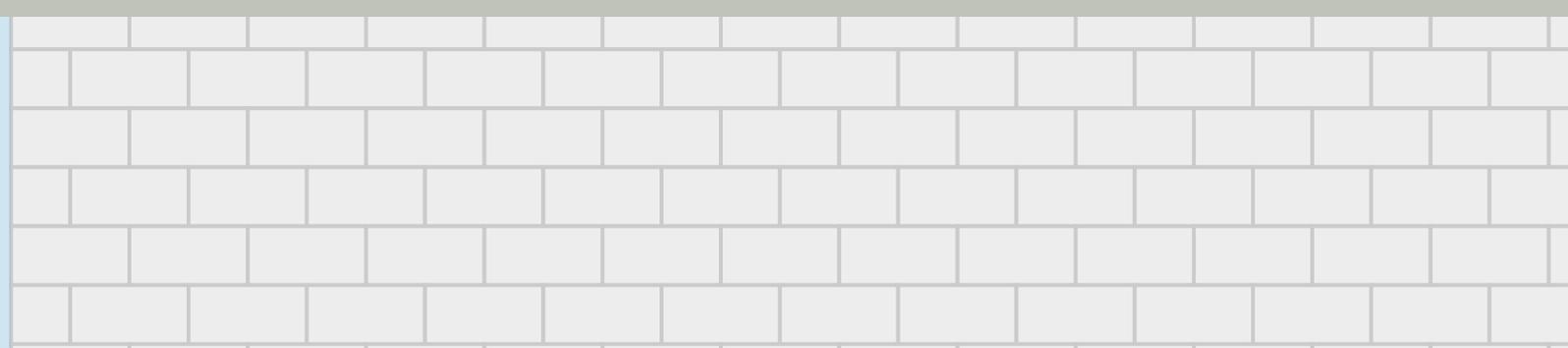
Notre accompagnement pour les proches

L'équipe de la Plate-forme Proches (PFP) du RFSM est une interlocutrice privilégiée pour écouter votre famille et vos proches, pour les orienter, les conseiller et les accompagner dans les systèmes d'aide et de soins. Notre PFP collabore également étroitement avec les autres spécialistes et groupes de soutien du canton. L'équipe de la Plate-forme Proches offre une disponibilité téléphonique pour écouter les proches, les accompagner et les orienter, des cours de formation (Profamille+, Connexion familiale et e-motion programme en ligne) pour les informer sur la maladie et le réseau d'aide, en les accompagnant dans l'élaboration de stratégies concrètes pour faire face à des situations complexes, un programme d'entraînement en ligne à la régulation des émotions. Un programme de soutien spécifique pour les enfants vivant avec un parent fragilisé psychologiquement et/ou présentant des conduites addictives est également proposé aux familles concernées (Baobab). Ces offres sont proposées gratuitement aux proches intéressés.

CONTACT

pfp@rfsm.ch
Tél. 026 308 00 00

—
Réseau fribourgeois de santé mentale
Plate-forme Proches
Centre de soins hospitaliers
Route de L'Hôpital 140
1633 Marsens



Votre séjour et votre admission

Dans le but de favoriser un accueil optimal, nous vous demandons dans la mesure du possible de vous présenter à la réception, à l'heure qui vous a été indiquée, pour effectuer les formalités administratives d'usage. A cette fin, munissez-vous de votre carte d'assurance-maladie et d'une pièce d'identité. A cette occasion, vous pourrez nous remettre le certificat médical délivré par votre médecin – si vous êtes en sa possession – ainsi que vos éventuelles directives anticipées.

La signature d'un document de consentement général, permettant de conserver des données (échantillon de sang, dosages de médicaments par exemple) vous sera proposée pour signature à l'admission. Ce consentement général a pour but de permettre des recherches rétrospectives sur des sujets d'intérêts majeurs. Merci de votre contribution.

Notre Centre de soins hospitaliers ne possède pas de chambres privées ou semi-privées.

VOTRE ADMISSION SOUS PLACEMENT À DES FINS D'ASSISTANCE (PAFA)

Votre hospitalisation dans l'une de nos unités de soins fait suite à une décision de placement à des fins d'assistance (PAFA), donc contre votre gré. Cette mesure est réglementée par le droit civil. Elle est destinée à vous protéger et à vous fournir l'aide et les soins dont vous avez besoin, le but étant de retrouver votre autonomie dans vos décisions et la façon de mener votre vie suite au traitement de votre maladie psychiatrique. La décision de PAFA peut être prise soit par la Justice de paix soit par un médecin. Quelle que soit l'autorité de placement qui a rendu la décision, cette dernière doit vous être remise. La décision de PAFA mentionne les raisons de votre hospitalisation ainsi que les voies de droit pour recourir à son encontre. L'équipe médicale et infirmière peut vous aider à comprendre les raisons du PAFA, discuter avec vous de la levée de cette mesure et d'une hospitalisation sur le mode volontaire. La mesure de PAFA est levée par votre médecin à l'hôpital, dès que les conditions du placement ne sont plus remplies.

Si vous contestez ce placement, vous avez le droit de faire recours dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la notification de la décision. Nos équipes sont à disposition pour vous aider à le formuler ainsi que les coordinatrices et coordinateurs des droits des patientes et des patients. Le recours se fait sous la forme d'une lettre adressée à l'autorité compétente et est transmis par l'équipe soignante. Une motivation n'est pas nécessaire, le recours n'a pas d'effet suspensif. Cette démarche peut engendrer des frais auprès de l'autorité judiciaire compétente malheureusement à votre charge.

Vous pouvez demander en tout temps une libération du PAFA auprès de l'autorité compétente. Cette demande est traitée par l'équipe médicale compétente et transmise à la direction ou à l'autorité compétente.

Vous avez le droit de faire appel à une personne de confiance de votre choix. Celle-ci vous assistera pendant la durée de votre séjour sous PAFA.

Lors d'un PAFA, à des conditions légales strictes et à titre exceptionnel, des mesures limitatives de liberté ou un traitement sans consentement pourront être prescrits par la direction médicale. L'équipe médico-soignante se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et vous donner des informations complémentaires sur la mesure de PAFA. Nos coordinatrices ou coordinateurs des droits des patientes et des patients sont également à votre disposition. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante ou de la réception.

N'OUBLIEZ PAS VOS EFFETS PERSONNELS

Afin d'assurer votre confort, n'oubliez pas de prendre avec vous vos affaires personnelles:

- des pyjamas ou chemises de nuit,
- des pantoufles, des chaussures d'intérieur et des chaussures de sport,
- des sous-vêtements,
- une tenue de sport,
- des habits de rechange,
- de la lecture et/ou appareil audio avec des écouteurs,
- le nécessaire de toilette,
- toute votre médication actuelle avec et sans ordonnance,
- les moyens auxiliaires et appareillages dentaires, auditifs, visuels et autres.

Évitez de prendre avec vous des sommes d'argent importantes et des objets précieux. Ces biens restent sous votre entière responsabilité durant tout votre séjour.

RÈGLES DE VIE

La vie en commun au sein d'une unité de soins hospitalière nécessite de l'organisation et l'observation de certaines règles. L'équipe soignante veille au respect de ces règles dans l'intérêt général et pour garantir une prise en charge efficace pour chaque personne. A ce titre, nous vous prions de manifester au personnel ainsi qu'aux autres patientes et patients le respect et la compréhension nécessaires au bon fonctionnement de chaque unité.

Précisons encore que les unités ont des règlements internes des unités dictées par leurs spécificités. Nous signalons ci-après les règles et les informations que nous jugeons essentielles de vous faire connaître.

Sortie

L'unité de soins ne peut être quittée qu'avec l'accord de l'équipe soignante. Les sorties au-delà du site du Centre de soins hospitaliers nécessitent une prescription médicale. Vous devez ainsi rester sur le site et respecter les horaires de sortie. L'équipe soignante peut proposer un accompagnement si c'est indiqué.

Congés

Le système de tarification TARPSY ne prévoit pas de congés en dehors du projet thérapeutique. Les congés nécessitent une prescription thérapeutique et peuvent être prévus pour organiser le retour à domicile et pour établir ou réactiver un réseau socioprofessionnel.

Vos visites

Vos proches et vos amis sont les bienvenus au RFSM. Ils peuvent vous rendre visite tous les jours de 10 h à 20 h, tout en évitant cependant les heures des activités thérapeutiques et celles des repas.

Médicaments

A votre admission, vous devez informer le médecin qui vous accueille de tous les médicaments que vous prenez que ce soit avec ou sans ordonnance. Nous vous demandons ainsi de déposer tous les médicaments en votre possession auprès de l'équipe infirmière. Ceux-ci vous seront rendus le jour de votre départ. Par principe, toute automédication est interdite.

Fumée, tabac

Le Centre de soins hospitaliers est un établissement non-fumeur. Nous vous prions de ne pas fumer dans les bâtiments sauf dans les endroits réservés à cet effet.

Alcool

La consommation d'alcool est incompatible avec les soins psychiatriques. Dans une unité de soins hospitalière, vous ne devez ni boire de l'alcool ni en stocker sur l'unité ou en introduire pour une autre personne. Si ce manque d'alcool vous est difficile, parlez-en à l'équipe soignante.

Drogues et médicaments

Toute consommation de drogue est interdite. Il est également interdit de consommer vos propres médicaments sans accord préalable de l'équipe médicale. Si vous avez des problèmes de dépendance ou de manque, parlez-en à vos thérapeutes. Nous considérons l'introduction et le trafic de drogues et de médicaments au RFSM comme une entrave grave au règlement. Les personnes surprises en flagrant délit seront dénoncées aux autorités compétentes.

Protection des données et de la personnalité

Les règles sur la protection de la personnalité et celles sur la protection des données s'appliquent aussi durant votre séjour. Il n'est pas autorisé de faire des photos ou des enregistrements vidéo ou audio des patientes et patients, des visiteurs et du personnel du RFSM. De telles pratiques pourraient entraîner des poursuites judiciaires.

Violence et abus

Le RFSM condamne les actes d'abus et de violence commis à l'encontre de toute personne, que ce soit des patientes et des patients, des membres du personnel ou des visiteurs. Les agressions physiques, verbales ou le harcèlement sexuel peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires. Si vous êtes confronté à un acte de violence ou d'abus, parlez-en à l'équipe soignante.

Relations intimes

Par souci notamment de protection des personnes fragilisées, les contacts à connotation sexuelle sont interdits sur le site du RFSM.

Ordinateurs et téléphones portables

Les ordinateurs portables et les téléphones portables sont tolérés dans la limite des conventions sociales. Il se peut que pour des raisons thérapeutiques, nous vous demandions de limiter momentanément leur utilisation.

Voitures

Pour des questions d'assurance et de sécurité, vous n'êtes pas autorisé à conduire un véhicule pendant votre séjour à l'hôpital. Nous vous demandons de déposer les clés auprès de l'équipe soignante.

LES SERVICES À DISPOSITION

Animaux

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, aucun animal de compagnie n'est autorisé dans les unités de soins.

Instruments de musique

En principe, tout instrument de musique est interdit au sein des unités de soins.

Valeurs et biens personnels

Évitez de prendre avec vous des sommes d'argent importantes et des objets précieux. Ces biens sont sous votre entière responsabilité durant tout votre séjour. Les objets de valeur peuvent être remis à l'équipe soignante. Un coffre-fort est à votre disposition gratuitement. Seuls les dépôts qui y sont placés sont sous notre responsabilité. Le personnel soignant vous renseignera volontiers.

Repas

Des régimes spéciaux peuvent être prescrits par votre médecin en collaboration avec une diététicienne ou un diététicien. Vous pouvez transmettre vos préférences alimentaires à l'équipe infirmière.

Téléphone

Votre famille et vos proches peuvent vous joindre en contactant la réception du site au +41 26 308 00 00 ou sur votre portable.

Cafétéria

Notre cafétéria vous est ouverte, ainsi qu'à vos visites. Plusieurs distributeurs à boissons sont également à votre disposition dans différents endroits de l'hôpital.

Courrier

Votre courrier vous est remis chaque jour par le personnel de votre unité.

Transports publics

Des lignes de bus et/ou de train desservent tous nos centres. Les horaires sont disponibles dans les unités de soins et les réceptions.

Aumônerie

À votre demande, une ou un aumônier, une ou un agent pastoral ou, dans la mesure du possible, une ou un représentant de votre confession viendra vous rencontrer. Il vous suffit d'informer votre personnel soignant référent qui se chargera de transmettre vos souhaits.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Linge et literie

L'hôpital met à disposition le linge de toilette et l'ensemble de la literie. En principe, votre linge personnel est entretenu par vous-même, par votre famille ou par vos proches. L'ensemble de vos effets personnels reste sous votre responsabilité. En cas de nécessité et à vos frais, votre linge peut être entretenu par la buanderie. Dans ce cas, vous devez impérativement marquer votre linge.

La rémunération du traitement hospitalier en division commune est fixée sous forme de forfaits par cas TARPSY. Ces forfaits comprennent tous les traitements médicaux scientifiquement reconnus et les autres frais relevant des prestations obligatoirement à charge de l'assurance-maladie. Votre affiliation à l'assurance obligatoire des soins implique que vous êtes d'accord avec l'envoi sur demande de l'assurance de notre lettre de sortie.

Si, durant votre hospitalisation, d'entente avec les médecins traitants, vous avez recours à des prestations d'un autre fournisseur externe au RFSM pour une affection qui ne relève pas du domaine psychiatrique, les frais de traitements et les médicaments seront facturés directement par ce fournisseur à votre caisse maladie selon les tarifs et modalités qui lui sont applicables. Une partie du traitement reste à votre charge et vous est facturée par votre assurance maladie:

- une franchise (enfants exemptés jusqu'à l'âge de 18 ans) dont le montant dépend de votre contrat d'assurance,
- une quote-part de 10% des frais qui dépassent la franchise, mais au maximum 700 francs par an (pour les enfants de moins de 18 ans: 350 francs),
- durant le séjour hospitalier, une contribution journalière aux frais du séjour prévue selon la loi se monte à 15 francs (sont exemptés de cette contribution: les enfants, les jeunes adultes en formation jusqu'à 25 ans et les femmes pour les prestations de maternité).

VOTRE SORTIE

Frais à charge du patient

L'hôpital peut facturer séparément et directement à la patiente, au patient ou à sa représentante ou son représentant légal, les prestations non obligatoires au sens des articles 25 à 31 LAMal, notamment les frais suivants:

- les frais personnels tels que téléphone, ports, blanchissage et entretien du linge privé et toute dépense extraordinaire sans rapport avec le traitement médical,
- les frais de décès,
- les déprédations éventuelles,
- les rapports et les consultations par un médecin externe à l'hôpital demandés par la patiente ou le patient ou des tiers,
- les frais de transport entre établissements hospitaliers demandés par la patiente ou le patient ou par sa famille pour des raisons non médicales ainsi que le transport vers le domicile, un EMS ou un foyer.

Vous pouvez en tout temps mettre un terme à votre séjour, pour autant que vous ne soyez pas soumis à un placement à des fins d'assistance (PAFA). Votre sortie sera discutée et planifiée lors d'un entretien avec l'équipe médicale et infirmière.

Préparer votre départ

Il est important que votre sortie ainsi que votre suivi ambulatoire aient été planifiés et convenus. Si vous l'organisez vous-même, informez-en votre thérapeute. N'oubliez pas vos effets personnels et vos objets de valeurs.

Lors de votre sortie, vous recevez:

- un certificat médical d'hospitalisation, un numéro d'appel en cas d'urgences, votre carte des médicaments, votre ordonnance si elle n'a pas été transmise à votre pharmacie ou votre médecin traitant.
- la lettre de sortie est en principe envoyée au médecin traitant.
- il est possible qu'un entretien d'évaluation soit organisé avec vous à des fins statistiques et d'amélioration de la qualité de nos prestations.
- après votre départ, il est possible que vous receviez également par courrier une enquête de satisfaction pour évaluer la qualité de votre séjour. Votre avis est très important pour améliorer nos prestations. Nous vous remercions d'avance de votre participation



FRIBOURG - GARE

Vos droits et vos devoirs

Afin de développer une relation thérapeutique de qualité, il est important que vous connaissiez vos droits et vos devoirs. Ceux-ci figurent en grande partie dans la loi sur la santé du canton de Fribourg.

Nos équipes s'efforcent de vous informer de manière continue et approfondie sur votre accompagnement thérapeutique et garantissent le respect de vos droits tout au long de votre hospitalisation.

VOS DROITS

Droit à l'information

Afin de pouvoir consentir de manière libre et éclairée aux soins proposés, vous avez le droit de recevoir des informations de manière claire et appropriée sur votre état de santé, sur les examens et l'ensemble des traitements envisageables, sur les conséquences et les risques éventuels qu'ils impliquent, sur le pronostic et sur les aspects financiers du traitement. N'hésitez pas à poser des questions afin de pouvoir décider en connaissance de cause.

Directives anticipées

La brochure Directives anticipées en santé mentale dans le canton de Fribourg vous aidera à les rédiger. Elle se trouve notamment sur les présentoirs du Centre de soins hospitaliers ainsi que sur notre site internet www.rfsm.ch.

Nous encourageons nos patientes et patients à rédiger des directives anticipées. Les directives anticipées permettent de spécifier le type de soins que vous aimeriez recevoir ou pas au cas où vous ne seriez plus en mesure d'exprimer votre volonté en raison d'une maladie. Vos directives anticipées peuvent à tout moment être modifiées ou annulées.

En cas d'hospitalisation sous PAFA, les directives anticipées sont prises en considération.

Consentement libre et éclairé

Aucun soin ne peut être donné sans votre consentement libre et éclairé. Ainsi, si vous êtes capable de discernement, que vous ayez atteint votre majorité ou pas, vous avez le droit de refuser des soins, d'interrompre un traitement ou de quitter l'établissement de soins. Les dispositions sur le placement à des fins d'assistance sont réservées.

Si vous décidez de quitter l'hôpital contre avis médical, il pourra vous être demandé de confirmer votre décision par écrit, une fois que les risques encourus vous aient été communiqués par nos équipes.

Si vous n'êtes pas en mesure d'exprimer vos souhaits en raison de votre état de santé, le médecin se renseignera sur l'existence de directives anticipées ou de la désignation d'une personne qui soit votre représentant thérapeutique. En leur absence, le médecin s'adressera au représentant en matière médicale désigné par la loi. Les dispositions sur le placement à des fins d'assistance sont réservées.

En cas d'urgence, le médecin agira selon votre volonté présumée et vos intérêts.

Représentant thérapeutique

Vous pouvez désigner une représentante ou un représentant thérapeutique dans vos directives anticipées. Cette personne sera chargée de se prononcer à votre place sur le choix des soins à prodiguer selon les options thérapeutiques présentées dans les situations où vous ne pouvez plus vous exprimer. Il devrait s'agir d'une personne qui vous connaît bien et en qui vous avez toute confiance. Les dispositions sur le placement à des fins d'assistance sont réservées.

Accès à votre dossier médical

Vous avez le droit de consulter votre dossier médical et de vous en faire expliquer la signification. Après en avoir fait la demande écrite accompagnée par une copie de votre carte d'identité, vous pouvez vous faire remettre, en principe gratuitement, une copie de votre dossier médical ou le faire transmettre à la professionnelle ou au professionnel de la santé de votre choix.

Si la professionnelle ou le professionnel de la santé a des raisons de craindre que la consultation du dossier puisse avoir de graves conséquences pour vous, elle ou il peut demander que la consultation n'ait lieu qu'en sa présence ou celle d'une ou d'un autre spécialiste désigné par vous.

Droit au libre choix du médecin

Dans le cas d'un traitement ambulatoire, vous avez le droit de choisir librement la ou le médecin auquel vous souhaitez vous adresser. En principe, vous avez également le droit de choisir librement l'établissement sanitaire d'intérêt public où vous souhaitez vous rendre pour la poursuite de votre thérapie. Le libre choix peut être limité dans les institutions publiques ou subventionnées ainsi qu'en cas d'urgence et de nécessité médicale.

La prise en charge par l'assurance maladie de base peut s'avérer partielle pour les traitements ambulatoires hors du lieu de résidence ou de travail ainsi que pour les traitements hospitaliers hors canton, sauf en cas d'urgences ou de nécessité médicale.

Droit au respect du secret professionnel

Vous avez droit au respect de la confidentialité de vos données. Les professionnelles et professionnels de la santé ont l'obligation de respecter le secret professionnel (ou médical) et doivent ainsi garder pour eux les informations dont ils ont eu connaissance dans la pratique de leur profession. Sauf exception prévue par la loi, ils ne peuvent pas les transmettre sans votre accord. Le secret professionnel s'applique également entre professionnelles et professionnels de la santé. Toutefois, afin d'assurer la meilleure prise en charge au sein du RFSM (soins hospitaliers; intermédiaires et ambulatoires), votre consentement est présumé pour la communication entre tous les acteurs impliqués dans votre projet de soins.

Protection des données

Le domaine de la santé est soumis à des dispositions légales strictes en ce qui concerne la protection des données. Des renseignements aux assureurs et/ou à d'autres autorités ne sont donnés que dans le cadre des obligations légales ou avec votre accord ou celui de votre représentante ou votre représentant légal.

Droit à un accompagnement

En cas de séjour dans un établissement sanitaire, vous avez droit à une assistance et à des conseils. Vous avez en particulier le droit de demander le soutien de vos proches et de maintenir le contact avec votre entourage.

Informations complémentaires

La brochure L'essentiel sur les droits des patients est éditée par plusieurs cantons dont Fribourg. Elle peut être téléchargée sur le site du Service de la santé publique du canton de Fribourg (www.fr.ch/ssp). La brochure Directives anticipées en santé mentale dans le canton de Fribourg est réalisée notamment par des institutions spécialisées dans le domaine de la santé mentale. Elle peut être téléchargée sur le site du RFSM (www.rfsm.ch).

VOS DEVOIRS

A côté de vos droits énoncés précédemment, nous souhaitons établir la meilleure ambiance possible et vous y contribuerez en tenant compte des principes suivants:

- respectez les droits, la dignité et la personnalité des autres patients et patientes, du personnel et des visiteurs,
- participez activement à l'élaboration de votre projet thérapeutique,
- respectez les prescriptions des plans de soins,
- appliquez les règlements en vigueur sur le site du RFSM Fribourg,
- précisez l'identité des tiers susceptibles de recevoir des informations médicales vous concernant ainsi que le type de données que vous souhaitez transmettre,
- veillez à rédiger des directives anticipées, afin d'améliorer d'éventuelles futures hospitalisations.
- Il est de votre responsabilité de nous aider à agir au plus près de vos besoins. A cette fin, la communication avec l'équipe pluridisciplinaire est primordiale.

LES MESURES DE CONTRAINTE

Par principe, toute mesure de contrainte à l'égard des patients et patientes est interdite. Toutefois, à titre exceptionnel, des mesures de contrainte peuvent être décidées dans le strict respect des exigences légales. Elles sont vérifiées par les médecins cadres et doivent se révéler adéquates et proportionnées. Par mesure de contrainte, on entend une mesure limitant la liberté de mouvement ou l'administration de médicaments sans consentement de la patiente ou du patient.

Sous réserve des situations d'urgence, la mesure de contrainte doit avoir été préalablement discutée avec vous. Elle doit être documentée, réévaluée régulièrement et ne peut être imposée que pour une durée limitée.

Les patientes et patients ainsi que leurs proches peuvent s'adresser par écrit à l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte compétente pour contester ou demander une levée de la mesure de contrainte.

COMMENT GÉRER LES DIFFÉRENDS?

Le bien-être de nos patientes et patients se trouve au centre de nos préoccupations. Si vous-même, votre représentante légale, votre représentant légal ou vos proches êtes confrontés à un différend avec une autre personne ou avec le personnel du RFSM, vous avez le droit d'être entendu et de faire part de votre mécontentement au sein du RFSM.

Gestion des plaintes au sein du RFSM

En cas de difficultés, pour faire valoir vos droits, nous vous recommandons de vous adresser dans l'ordre, d'abord au personnel soignant, ensuite à la coordinatrice et au coordinateur des droits des patientes et des patients et, enfin, à la Commission de gestion des plaintes du RFSM. Afin de vous aider dans votre démarche, demandez notre brochure Directives relatives à la gestion des différends entre les usagers et le RFSM.

1. Parlez de votre problème à notre personnel. Nous vous encourageons à adresser votre réclamation directement à l'une de nos collaboratrices ou collaborateurs, notamment à votre infirmier ou infirmière de référence ou à votre médecin.
2. Contactez la coordination des droits des patientes et des patients. Les coordinateurs ou coordinatrices sont à votre disposition pour vous soutenir dans vos démarches et faciliter le dialogue avec le personnel du RFSM. Les réceptions de nos centres vous orienteront volontiers auprès de l'une de ces personnes.
3. Saisissez la Commission de gestion des plaintes du RFSM. Si vous n'êtes pas satisfait des réponses données par nos équipes et par la coordination des droits des patientes et des patients, vous pouvez faire part de votre réclamation par écrit à la Commission de gestion des plaintes.

Autres voies de droit

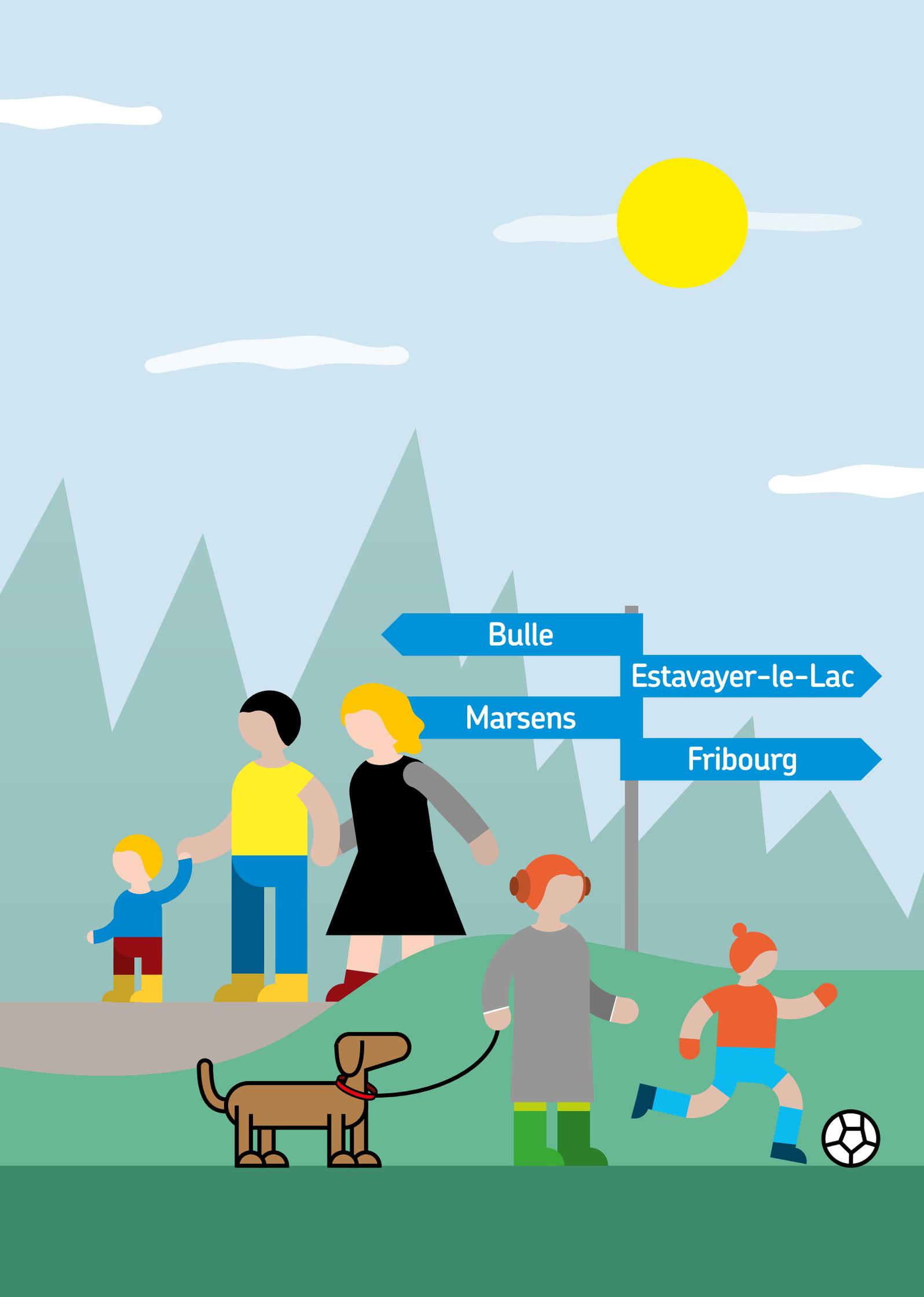
Si le dispositif de gestion des différends au sein du RFSM décrit ci-dessus ne vous satisfait pas ou n'aboutit pas, vous avez également en tout temps la liberté de saisir la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes ou de recourir à la médiation. Différentes instances de médiation fribourgeoises ou romandes sont également à votre disposition pour vous conseiller. Vous pouvez y faire appel en tout temps, indépendamment des solutions proposées en cas de différends au sein du RFSM.

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes

Cette commission est rattachée à la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg (DSAS). Elle traite toutes les questions relatives à la surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes.

Adresse de la Commission de surveillance:

p.a. Direction de la santé et des affaires sociales
Route des cliniques 17
1701 Fribourg
Tél. 026 305 29 04



Bulle

Estavayer-le-Lac

Marsens

Fribourg

Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

Le Réseau fribourgeois de santé mentale est un pôle de compétences médicales, infirmières et psychosociales spécialisé en santé mentale. Chacun de nos patients bénéficie, au sein de nos chaînes de soins spécialisées, de conditions optimales pour un projet de soins personnalisé respectant ses droits et ses attentes.

—
Réseau fribourgeois de santé mentale

L'Hôpital 140
1633 Marsens

—
Chemin du Cardinal-Journet 3
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 308 00 00
r fsm@r fsm.ch
www.r fsm.ch

SantéPSY.ch tous concernés

Pour la promotion de la santé mentale dans les cantons latins. Ce site internet informe sur la santé mentale et répertorie les offres d'aide et de soutien disponibles en Suisse romande. Il offre ainsi une possibilité de trouver rapidement de l'aide pour les personnes concernées et leurs proches.

—
www.santepsy.ch

Association fribourgeoise d'accompagnement psychiatrique (AFAAP)

L'AFAAP mène des actions variées, afin de défendre les intérêts et les besoins des personnes atteintes dans leur santé mentale ainsi que ceux de leurs proches, notamment en leur fournissant des informations et des conseils.

—
AFAAP
Rue Hans Fries 5
1700 Fribourg
Tél. 026 424 15 14
www.afaap.ch

Proch-écoute

Vous aidez une ou un proche atteint dans sa santé ou son autonomie?

Proch-écoute est la ligne téléphonique cantonale fribourgeoise gérée par l'association Proches Aidants Fribourg (PA-F) et est destinée à vous qui êtes proches aidantes ou aidants. Cette hotline vous offre écoute, information et orientation vers les prestations du réseau sociosanitaire qui sont adaptées à vos besoins.

—
Tél. 058 806 26 26
www.pa-f.ch/fr/proch-ecoute

Proches aidants Fribourg

Créée en 2015, l'association PA-F s'adresse à tous les proches aidants du canton de Fribourg quelle que soit la situation de la personne accompagnée (maladie, handicap, vieillesse). Elle vise à reconnaître et promouvoir le rôle des proches aidants dans le canton de Fribourg et, pour ce faire, apporte soutien, conseil et orientation aux proches et organise différents événements de soutien.

—
Association PA-F
Rue des Epouses 2
1700 Fribourg
Tél. 076 675 78 23 (fr)
Tél. 079 708 79 30 (de)
info@pa-f.ch
www.pa-f.ch

Prévention du suicide

L'association PréSuiFri - Prévention Suicide Fribourg - a été créée en 2003. Elle organise des événements d'information et propose des formations continues pour les professionnels dans le but de renforcer leurs compétences dans le domaine du suicide dans le canton de Fribourg.

—
Association PréSuiFri
Prévention Suicide Fribourg
CP 1153, 1701 Fribourg
www.fr-preventionsuicide.ch

Le Quadrant

Le Quadrant rassemble sous un même toit les associations réunies au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg, Pro Infirmis Fribourg, le service d'aide et de soins à domicile sarinois (SASDS), l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile de même que l'association Vivre avec la mort (VALM).

—

Le Quadrant
Route Saint-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

La Direction de la santé et des affaires sociales garantit à la population fribourgeoise une prise en charge sanitaire et sociale de qualité. Ses services assurent notamment des prestations relatives à la protection de l'enfance et de la jeunesse, à l'aide sociale, au subventionnement des institutions ou encore à la prise en charge psychiatrique ambulatoire.

—

DSAS
Route des Cliniques 17
1700 Fribourg
Tél. 026 305 29 04
www.fr.ch/dsas



RÉSEAU FRIBOURGEOIS
DE SANTÉ MENTALE
FREIBURGER NETZWERK
FÜR PSYCHISCHE GESUNDHEIT

IMPRESSUM

Graphisme

Service Médias et communication

Version

6.03.2023